



Faites L'Expérience des Signatures de Sunrise Règlements officiels du programme

- L'offre promotionnelle est nulle là où interdit par la loi. L'offre promotionnelle (« Prix ») s'applique aux frais de base/bail pour la suite au cours du troisième mois chez Sunrise, la promotion ne comprend pas les frais d'emménagement, les frais d'administration ou autres frais de soins. Offre limitée à la capacité de la communauté.
- Afin d'être éligible à recevoir le « Prix », le résident potentiel (ou un membre de la famille ou ami) doit visiter une des communautés Sunrise participante lors de la Tournée Printanière des Communautés et Jardins la fin de semaine du 18 au 20 Mars 2011.
- Afin d'être éligible à recevoir le « Prix », le résident potentiel doit devenir un résident chez Sunrise avant le 30 Avril 2011, il doit résider dans la communauté pendant deux mois consécutifs après l'emménagement et doit être à jour sur sa facturation de tous les frais applicables.
- Un seul « Prix » par suite.
- L'offre promotionnelle n'est pas valide pour tout nouveau résident présenté à la communauté par une source de référence payé par Sunrise.
- Le « Prix » ne peut être combiné avec le Programme de référence famille et Amis ou toute autre offre, promotion ou rabais.
- Le « Prix » ne peut être monnayé ou transféré à une tierce personne.
- Toutes les taxes applicables y compris les taxes fédérales, provinciales, gouvernementales, locales et autres sont de la seule responsabilité du récipiendaire. Le récipiendaire peut se voir délivrer un formulaire d'imposition pour la valeur du « Prix ».
- Les employés des Maisons de Vie Sunrise, ses filiales ou sociétés affiliées, ainsi que la famille immédiate des employés ou ceux qui résident sous le même toit ne sont pas admissibles à participer à l'offre promotionnelle.
- Toutes les lois fédérales, provinciales et locales sont applicables.